

Stratégie 100% EAC sur le territoire

Descriptif : Favoriser auprès de l'ensemble des acteurs culturels du territoire, le développement de projets d'éducation aux arts et à la culture (EAC) à destination des enfants et des adolescents de 0 à 18 ans.

Objectifs

- Favoriser la pratique artistique dès le plus jeune âge, dans les temps scolaires et sur leur temps de vie
- Mettre en place des actions dans le temps scolaire pour soutenir les liens entre les acteurs de l'éducation nationale et ceux du champ artistique
- Accompagner les acteurs culturels dans la construction de projets en partenariat avec les acteurs de la petite enfance, l'enfance, l'adolescence et l'accompagnement des jeunes adultes
- Structurer un parcours d'éducation aux arts et à la culture de 0 à 18 ans

Impacts pour les jeunes concernés :

- Développement de la capacité des participants aux actions
- Renforcement de l'ouverture culturelle des participants et de leur entourage familial
- Dynamisation de la vie citoyenne et culturelle sur le territoire

En quoi consiste la pratique proposée ?

Pour Loire Forez :

- Obtenir le label 100% EAC auprès du ministère de la Culture
- Sanctuariser un cadre d'actions (administratif et financier) pour l'éducation aux arts et à la culture par la signature d'une convention de soutien au développement du projet culturel de territoire avec les partenaires institutionnels (DRAC, Région, Département, Éducation nationale)
- Poursuite des projets d'éducation aux arts et à la culture à destination des plus jeunes au sein de l'ensemble de la direction
- Avoir une vision de l'ensemble des initiatives EAC menées sur le territoire et accompagner en ingénierie les projets des opérateurs du territoire à destination des 0 – 18 ans (s'appuyer sur les dépôts de dossier ADAGE)



Typologie de l'action

- Ⓞ la coopération et la création de communs
- Ⓞ l'apprentissage, le partage de savoirs

Lieux (physiques) concernés

Avec les acteurs du territoire souhaitant travailler l'EAC



→ **Mise en œuvre**

Pilotage (qui sont les porteurs du projet ?) :

Loire Forez agglomération

Suivi – coordination (quelles sont les personnes dédiées ?) :

Poste de direction du RCT et poste de coordination de l'action culturelle

Quel temps est dédié à la coordination ?

À calibrer pour la stratégie et l'animation de la politique 100% sur le poste de coordination

Suivi de la convention : 1 jour / trimestre

Quelles compétences sont recherchées, demandées ?

- Compréhension et maîtrise des enjeux EAC
- Capacité d'accompagnement des partenaires souhaitant construire des projets EAC
- Connaissance des partenaires scolaires du territoire
- Connaissance des fonctionnements administratifs des conventions

Ressources nécessaires (financières, matérielles...) :

À définir en fonction de la stratégie de développement

Budget prévisionnel, cadres de financements potentiels :

Budget EAC dédiés des partenaires institutionnels et budget EAC LFa

Avec qui cela se construit ?

Partenaires mobilisés, comment et à quelle étape du processus ?

- Les partenaires institutionnels (État/ Région / Département) | dès la préparation du renouvellement de la convention (écriture / suivi / évaluation)
- L'État pour l'obtention du label 100% EAC

Quelle communication de l'action est proposée ?

Communication envers les habitants de cet axe politique (via Mag LFa)

Phasages, planning de mise en œuvre

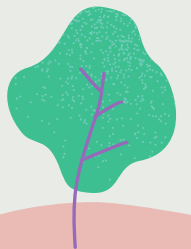
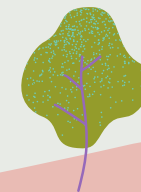
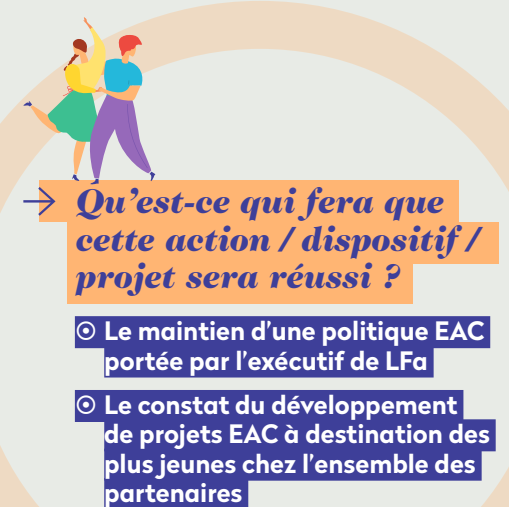
- Convention EAC : renouvellement courant 2024 adossé au PCT
- Candidature de LFa au label 100% EAC
- Objectif 100% EAC à atteindre d'ici 2026

Temps nécessaire pour mener à bien cette action (mise en œuvre / coordination / suivi / évaluation)

1^{er} semestre 2024 pour la définition de la stratégie à l'échelle du territoire
Mise en œuvre fin 2024 jusqu'à 2026 et évaluation en 2027

Comment est envisagée l'évaluation de l'action ?

- Définition de critères communs d'évaluation avec les partenaires impliqués
- Évaluation progressive avec une année d'expérimentation



Mise en place d'un service d'intervention musicale en milieu scolaire

Descriptif: L'intervention en milieu scolaire par un musicien intervenant titulaire du Diplôme Universitaire du Musicien Intervenant (DUMI), complémentaire au travail fait par les enseignants de l'Éducation nationale, garantit l'ancrage dans la durée de la pratique artistique et de l'ouverture culturelle dans le parcours du citoyen. Impliquant les communes, les écoles et les structures à l'échelle du territoire, elle favorise la mise en œuvre de projets en direction de ses habitants.

Objectifs

L'école est la structure qui rassemble et touche la plus grande part de la population d'une zone donnée (élèves, parents d'élèves, familles, RAM, services municipaux, etc.). Organiser un service d'intervention musicale en milieu scolaire permet donc d'installer l'action culturelle dans la durée à l'échelle d'un territoire ainsi que d'en faire profiter au plus grand nombre.

Le Musicien Intervenant titulaire du DUMI (Diplôme Universitaire du Musicien Intervenant), en plus de son statut d'artiste spécialiste de la pédagogie de groupe, est un agent de développement culturel des territoires pour lesquels il construit des projets en lien direct avec leurs réalités, spécificités et problématiques, mettant en synergie leurs acteurs, leurs équipements et leurs habitants.

Centré sur l'école où il travaille en collaboration avec les enseignants, le musicien intervenant propose des séances musicales avec les élèves, garantit la qualité

artistique ainsi que la mise en œuvre de projets et prend en charge la coordination de ses différents acteurs.

Le rayonnement ainsi que la nature des projets permis par un service d'intervention musicale en milieu scolaire peuvent prendre de nombreuses formes :

- travail de fond (séances musicales régulières, apprentissage des bases de la pratique musicale)
- accompagnement et garantie de la continuité du travail musical dans le cadre de résidences d'artistes extérieurs
- mise en œuvre de projets entre l'école et différentes structures locales (EHPAD, crèches, Relais petite enfance, écoles de musique, théâtres, médiathèques, cinémas, lieux patrimoniaux, autres écoles du territoire, etc.)
- mise en œuvre de projets à plus grande échelle (dispositifs du type "orchestre à l'école", "plan chorale", etc.)
- mise en valeur des équipements municipaux lors de représentations



→ Typologie de l'action

- ⊙ la coopération et la création de communs
- ⊙ l'apprentissage, le partage de savoirs
- ⊙ la notion de réseau / de culture d'un écosystème
- ⊙ les ressources patrimoniales, les héritages

En quoi consiste la pratique proposée ?

Un service d'intervention musicale en milieu scolaire offre l'opportunité aux enfants de faire l'expérience d'une pratique musicale sur le long terme et de les investir dans la vie du territoire au travers des différents projets initiés. De plus, la dimension collective des pratiques proposées ainsi que les rencontres que permettent les projets en collaboration avec d'autres structures favorisent le "brassage" social et générationnel et ainsi participent à la construction citoyenne.

Après un état des lieux des besoins sur le territoire, un projet artistique et pédagogique est co-construit entre le musicien intervenant et les professeurs des écoles participant au projet. Une fois les objectifs pédagogiques et artistiques définis, un nombre d'heures d'intervention est alloué au projet et les séances musicales commencent.

Lieux (physiques) concernés

Les établissements scolaires et lieux et structures culturelles (ou autres) du territoire où se situe l'action.



→ **Mise en œuvre****Pilotage (qui sont les porteurs du projet ?) :**

Municipalité (élu en charge de la culture)

Suivi – coordination (quelles sont les personnes dédiées ?) :

Le musicien intervenant (coordination)

Directeur des établissements scolaires (suivi)

Selon les projets mis en œuvre dans le cadre de ce service : un responsable par structure impliquée.

Quel temps est dédié à la coordination ?

Variable en fonction des projets et du nombre d'acteurs et de classes impliqués.

Quelles compétences sont recherchées, demandées ?

- Titulaire d'enseignement musical
- Co-construction
- Capacité à travailler en équipe
- Investissement de tous les acteurs

Ressources nécessaires (financières, matérielles...) :

- Embauche d'un musicien intervenant par la/les municipalités (volume horaire à définir en fonction du projet sur la base de 30 000 euros/an pour 20h de face à face pédagogique et coordination/semaine).
- Mise à disposition d'une salle adaptée à la tenue des séances musicales dans chaque structure où elles auront lieu. (une salle suffisamment grande, vide et à l'acoustique adaptée).

- Mise à disposition d'un lieu propice à une restitution publique (dans le cas où une telle restitution aurait lieu) ainsi que les équipements nécessaires au fonctionnement de ce lieu (régisseur, technicien, etc.)
- Mise à disposition éventuelle des équipements municipaux qui pourraient servir le projet (salles, praticables, affichage, matériels audio-visuels, etc.)
- Achat/emprunt éventuel de matériels nécessaires au projet (instruments, matériaux, système de diffusion, etc.)

Budget prévisionnel, cadres de financements potentiels :

Les communes assurent l'embauche et la rémunération du musicien intervenant (dans le cas d'une embauche à plein temps de 20h de face à face pédagogique+coordination / semaine : environ 30 000 euros/an.)

Selon les projets, d'autres dépenses peuvent être nécessaires : location de lieu de représentation, de matériel scénique (sonorisation, lumière, audio-visuel, praticables, etc.), embauche d'un technicien pour les manifestations, achat/location de matériel spécifique nécessaire à la mise en œuvre du projet (instruments de musique, matériel de diffusion audio/vidéo, etc.). Cette part du budget est prise en charge par la/les municipalités concernées par le projet et peut être soutenue par d'autres financeurs publics (subventions départementales/régionales/nationales selon la nature du projet).

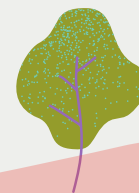
Avec qui cela se construit ?

Partenaires mobilisés, comment et à quelle étape du processus ?

- Les communes : responsables de l'embauche et de la rémunération du musicien intervenant, mise à disposition éventuelle d'équipements.
- Le musicien intervenant : responsable de l'intervention, de la coordination et garantie de la qualité artistique du projet.
- Les établissements scolaires et les autres acteurs du projet : responsables du suivi du projet, garantissent la qualité du cadre des interventions (salle, organisation groupes, continuité pédagogique...)
- Tiers-lieux culturels du territoire : peuvent être sollicités pour la mise en œuvre de projets spécifiques pour lesquels ils mettront à disposition leurs ressources culturelles et artistiques et participeront à définir les cadres artistiques des projets

Quelle communication de l'action est proposée ?

Organisation de réunions en direction des élus et des directeurs d'établissements scolaires visant à les informer sur les modalités de mise en œuvre d'un service d'intervention en milieu scolaire sur un territoire.



Phasages, planning de mise en œuvre

1. État des lieux, analyse des besoins (établissement scolaire, municipalités, autres structures du territoire)
2. Embauche d'un musicien Intervenant par la/les commune-s
3. Concertation, co-construction du projet artistique et pédagogique (tous les acteurs du projet)
4. Mise en œuvre.

Temps nécessaire pour mener à bien cette action (mise en œuvre / coordination / suivi / évaluation)

Variable en fonction des projets, du nombre d'acteurs et de classes impliqués.

Une masse horaire de coordination doit être incluse dans le temps de travail du Musicien Intervenant.

Des moments de concertation/réunion/ points d'étape jalonnent le projet.

En fin de projet, un temps de bilan impliquant tous ses acteurs permet d'évaluer les actions menées et de proposer des axes d'amélioration pour les prochains projets.

Comment est envisagée l'évaluation de l'action ?

- Chaque projet est ponctué par des points d'étape où les acteurs du projet se rassemblent, en évaluent l'avancée, proposent des axes d'amélioration et adaptent éventuellement les contenus pour la suite.
- A la fin de chaque projet, tous les acteurs se rassemblent pour un bilan des actions menées.

Remarques complémentaires, vigilances à avoir

Si les élu-e-s, les enseignant-e-s, les directeur-ice-s d'école ont besoin d'un accompagnement pour la mise en œuvre d'un service d'Intervention Musicale en Milieu Scolaire, le CFMI de Lyon (Centre de Formation des Musicien-ne-s Intervenant-e-s) possède toutes les compétences et se tient à leur disposition.

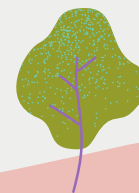
Illustrations, schémas complémentaires si souhaités

Document du Conseil National des CFMI : [Organiser un service d'interventions musicales dans un territoire.](#)



→ **Qu'est-ce qui fera que cette action / dispositif / projet sera réussi ?**

© Si les élu-e-s, les enseignant-e-s, les directeur-ice-s d'école ont besoin d'un accompagnement pour la mise en œuvre d'un service d'Intervention Musicale en Milieu Scolaire, le CFMI de Lyon (Centre de Formation des Musicien-ne-s Intervenant-e-s) possède toutes les compétences et se tient à leur disposition.



Poursuite de créations artistiques participatives

Descriptif : *S'appuyer sur la méthodologie des Chemins en scène et en musique afin de co-construire un projet artistique participatif impliquant les habitants et portant sur des enjeux de territoire liés à l'agriculture et à l'alimentation.*

Objectifs

- Poursuivre la démarche de laboratoire de participation citoyenne et de mise en œuvre des droits culturels des habitants de LFa : instaurer des espaces de construction et de participation ouverts à tous et où le débat et la contradiction sont possibles, en renouvelant les manières de participer
- Continuer à mettre en récit le territoire, en choisissant des thèmes de création en prise directe avec l'environnement local : inviter des artistes à s'immerger sur le territoire et à croiser leur regard avec des acteurs locaux
- Faire reconnaître l'action culturelle et artistique comme ressource pour le développement local : contribuer à développer une pratique artistique de qualité et à créer des espaces de rencontre et de partage. Ouvrir le territoire à de nouvelles coopérations en favorisant le travail entre amateurs et professionnels, entre artistes d'ici et d'ailleurs. Repérer et accompagner les initiatives culturelles et citoyennes qui peuvent converger.

La construction des projets s'appuiera sur la programmation du CCR de Goutelas partenaire de coordination, dans le cadre du temps fort "Futurs possibles" abordant des enjeux environnementaux.

En quoi consiste la pratique proposée ?

Pour les participants (habitants) :

- S'impliquer dans un projet activant des sujets concernant son territoire
- Être accompagné par des équipes de professionnels (coordination, artistes, professionnels spécialisés sur une thématique, etc.) dans la construction d'une création sollicitant différentes disciplines artistiques
- Rencontrer de nouvelles personnes, participer à une dynamique sociale
- Présenter le travail mené à d'autres personnes (publics, professionnels, amis, famille...)

Pour les équipes accompagnantes :

- S'impliquer dans un projet activant des sujets concernant un territoire
- Former une équipe avec d'autres intervenants artistiques et d'autres champs disciplinaires
- Répondre aux besoins d'habitants, proposer et animer des formats d'implication participatifs
- Partager ses compétences et savoir-faire
- Piloter et/ou participer à la gestion d'un projet concernant le territoire



→ Typologie de l'action

- ⊙ la coopération et la création de communs
- ⊙ le partage d'informations
- ⊙ l'apprentissage, le partage de savoirs
- ⊙ réseau et culture d'un écosystème
- ⊙ l'héritage, les ressources patrimoniales
- ⊙ l'idée de capacitation

Lieux (physiques) concernés

À l'échelle du territoire



→ Mise en œuvre

Pilotage (qui sont les porteurs du projet ?) :

Loire Forez agglomération, CCR de Goutelas, les équipes accompagnantes impliquées

Suivi – coordination (quelles sont les personnes dédiées ?) :

Poste de coordination de l'action culturelle LFa
Poste de coordination de projets culturels à Goutelas
Intervenants artistiques (à préciser en fonction du projet)

Quel temps est dédié à la coordination ?

À calibrer en fonction du développement du projet (sur combien d'années, nbres d'actions par an, envergure du projet) et à répartir sur les postes de coordination

Quelles compétences sont recherchées, demandées ?

- Connaître les enjeux de la participation citoyenne et des outils pour l'animer
- Maîtriser la gestion de projet
- Savoir mettre en place des dynamiques de réseau
- Travailler en transversalité

Ressources nécessaires (financières, matérielles...) :

- Des lieux de travail modulables pour accueillir des groupes de personnes
- Ressources potentielles en matériels artistiques
- Lieux de restitution
- Budget achat de matières premières, location de matériels
- Rémunération des équipes intervenantes

Budget prévisionnel, cadres de financements potentiels :

Budget EAC LFa

Recherches de subventions complémentaires (Eté culturel, Banque des territoires, Appels à projets régionaux, etc.)

Avec qui cela se construit ?

Partenaires mobilisés, comment et à quelle étape du processus ?

- Habitants (indispensables) | Mobilisés à partir de la construction du contenu du projet et des formats de travail
- Professionnels artistiques (indispensables) | Mobilisés une fois que les objectifs généraux du cadre de projet et les moyens financiers dédiés sont définis
- Professionnels travaillant la thématique abordée (indispensables) | Mobilisés comme personnes ressources tout au long du projet

Quelle communication de l'action est proposée ?

- Communication pour mobiliser les habitants souhaitant s'investir
- Communication pour annoncer les événements publics

Phasages, planning de mise en œuvre

Premier cycle de projet :

- Préfiguration des objectifs et axes du projet : été – automne 2023
- Mise en route du projet : hiver 23 – 24 jusqu'à printemps 2024
- 1^{ère} restitution du travail mené : juin 2024 dans le cadre de Futurs possibles

Temps nécessaire pour mener à bien cette action (mise en œuvre / coordination / suivi / évaluation) :

Durée du projet

Comment est envisagée l'évaluation de l'action ?

- Un bilan par an et une évaluation globale à la fin du projet
- Menés par les coordinateurs et impliquant l'ensemble des parties prenantes
- Données qualitatives, référence aux droits culturels
- Comptabiliser le nombre de communes de LFa concernées par les offres par an



Qu'est-ce qui fera que cette action / dispositif / projet sera réussi ?

- Ⓞ Les actions seront consolidées et enrichies d'une année sur l'autre
- Ⓞ Les personnes impliquées connaîtront une vraie dynamique de lien social et auront développé leurs connaissances et pratiques artistiques
- Ⓞ Une dynamique territoriale transversale



Festival Cinéjeux

Descriptif : Organisation d'un festival de cinéma grand public pendant 3 jours sur la commune de Saint-Bonnet-le-Château, piloté par le Cin'étoile et mobilisant différents acteurs locaux.

Objectifs

- Créer un projet commun sur le territoire
- Redynamiser le cinéma et l'ancrer dans la vie culturelle du territoire
- Proposer un évènement culturel au plus grand nombre

Impacts pour les personnes impliquées :

- Participation et échanges entre les bénévoles et les professionnels impliqués dans l'évènement
- Échanges de pratiques professionnelles
- Valorisation des compétences de chacun
- Meilleure connaissance des ressources humaines du territoire

En quoi consiste la pratique proposée ?

Pour les participants : ceux qui s'impliquent dans l'organisation de l'évènement ont la possibilité d'être bénévoles et de proposer une animation (être "acteur") durant le festival.

Pour les festivaliers : plusieurs activités culturelles leur sont proposées pendant deux jours sur différents sites.

Lieux (physiques) concernés

La commune de Saint-Bonnet-le-Château, le Cin'étoile, la ludothèque, la médiathèque et l'entreprise OBUT.



→ Typologie de l'action

- ⊙ la coopération et la création de communs
- ⊙ le partage d'informations
- ⊙ la notion de réseau / de culture d'un écosystème



→ Mise en œuvre

Pilotage (qui sont les porteurs du projet ?) :

Loire Forez agglomération avec le Cin'étoile et la ludothèque

Suivi – coordination (quelles sont les personnes dédiées ?) :

- Poste de responsable du Cin'étoile
- Poste de ludothécaire référente du site de Saint-Bonnet-le-Château

Quel temps est dédié à la coordination ?

Un mi-temps

Quelles compétences sont recherchées, demandées ?

- Organisation d'évènements culturels
- Coordination avec différents partenaires
- Connaissances des programmations films et jeux

Ressources nécessaires (financières, matérielles...) :

- Nécessité de mobiliser des bénévoles pour la tenue du projet
- Matériels techniques : tables, chaises, barnums...
- Prestataires extérieurs pour certaines propositions (ex. : cinéma plein air)

Budget prévisionnel, cadres de financements potentiels :

Budget Cin'étoile et Copernic

Avec qui cela se construit ?

Partenaires mobilisés, comment et à quelle étape du processus ?

- Mairie de Saint-Bonnet-le-Château pour le prêt de matériels, demande d'arrêtés de circulation...

- Le SIVOM (syndicat mairie de La Tourette et maire de Saint-Bonnet-le-Château, gérant le plan d'eau) pour la journée au plan d'eau
- LéolaGrange, dès les vacances d'avril pour des ateliers déco et teasers du festival dans les centres de loisirs.
- Le musée d'histoire et de la résistance d'Estivareilles (pour la proposition d'une animation, édition 2024).
- Service petite enfance de LFA pour une animation.
- Réseau des bibliothèques Copernic du secteur pour être partenaire et proposer un animation.
- Kafasso, La Galinière pour l'organisation de la Rue aux enfants, rue pour tous !
- Le Béfranc pour l'organisation du cluedo (édition 2024).
- Tous les partenaires qui proposent une animation devaient fournir les éléments de leur animation pour fin mars.
- Environ 30 personnes "staff" sur les 3 jours: bénévoles du cinéma, salariées de LFA (de différents services), bénévoles extérieurs.

Quelle communication de l'action est proposée ?

- Site internet, réseaux sociaux
- Affichage, dépliants, programmes, banderoles
- Teaser, carton de pré-séance

Phasages, planning de mise en œuvre

- Septembre : bilan à froid et préparation édition suivante

- 3 réunions avec les partenaires (novembre, mars pour présenter les propositions et début juillet pour finaliser l'organisation)
- Semaine post-festival : bilan à chaud avec les partenaires

Temps nécessaire pour mener à bien cette action (mise en œuvre / coordination / suivi / évaluation) :

- Sur toute l'année

Comment est envisagée l'évaluation de l'action ?

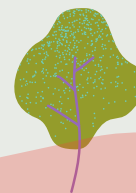
- Questionnaire pour les usagers
- Bilans avec les partenaires mobilisés

Recommandations, vigilances :

- Renforcer la coordination et le lien avec les partenaires
- Mettre en place des référents thématiques pendant le festival (ex. : catering, logistique, etc.)

→ Qu'est-ce qui fera que cette action / dispositif / projet sera réussi ?

⊙ Si les retours de l'ensemble des parties prenantes sont positifs



Faire monter en compétences les acteurs culturels pour la mise en œuvre des droits culturels

Descriptif : Mettre en place des temps de formation avec l'agence Auvergne Rhône-Alpes spectacle vivant, à destination de l'ensemble des acteurs culturels de Loire Forez agglomération.

Objectifs

- Informer sur les droits culturels, mieux saisir d'où ils viennent, ce qu'ils recouvrent, en quoi ils font échos aux pratiques de chacun
- Dépasser la théorie des droits culturels pour voir concrètement les endroits où ils se nichent dans les pratiques et comment ils peuvent permettre de prendre du recul sur le quotidien. Ces ateliers peuvent aussi donner un exemple d'évaluation ou être un point de départ pour faire évoluer des pratiques

Impacts pour les personnes impliquées :

- Changement de posture professionnelle
- Apprentissage de la diversité, expérience de la mixité sociale, de l'intergénérationnel ou de l'interculturel, acceptation de l'autre, plus grande tolérance, solidarité

En quoi consiste la pratique proposée ?

Pour les participants aux formations :

- Les personnes sont mobilisées sur plusieurs temps de formation. Elles vont retracer l'origine des droits culturels pour en saisir les enjeux. Elles vont ensuite discuter collectivement pour voir en quoi les différents droits culturels font ou non échos à leur quotidien (question de la participation, de l'éducation, de l'information par exemple...)
- Les personnes vont proposer un cas sur lequel elles ont travaillé et qui les a engagés personnellement. Un de ces cas sera choisi collectivement pour être questionné au prisme des différents droits culturels, explicités dans la Déclaration de Fribourg. Plutôt qu'une discussion autour des droits, cette méthode peut également choisir de discuter le cas à travers des « typologies d'action », identifiées comme étant des éléments centraux de la prise en compte des droits culturels. Ce sont souvent des endroits de travail plus concrets (ex : médiation, accueil, gouvernance etc.)

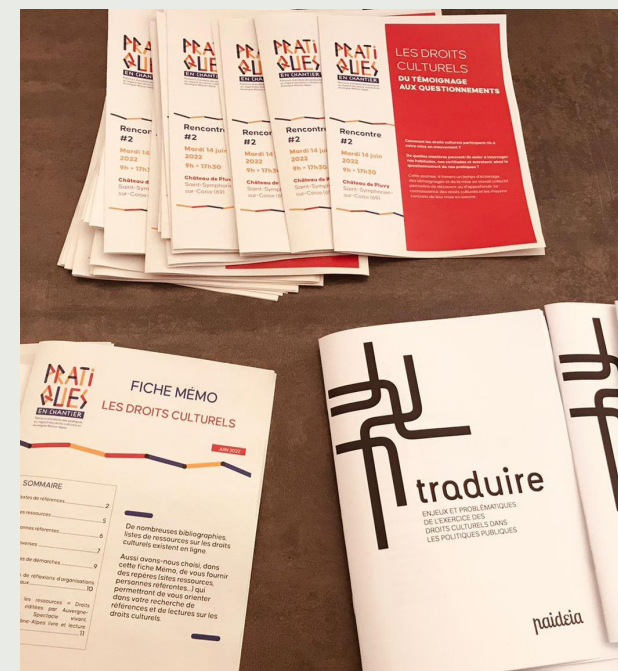
→ Typologie de l'action

- ⊙ la notion d'accueil, d'hospitalité
- ⊙ la gouvernance, la démocratie locale
- ⊙ la coopération et la création de communs
- ⊙ le partage d'information
- ⊙ l'apprentissage / le partage de savoirs
- ⊙ la notion de réseau / de culture d'un écosystème
- ⊙ la notion d'économie sociale
- ⊙ les ressources patrimoniales / les héritages
- ⊙ l'accompagnement des personnes / l'idée de capacitation



Lieux (physiques) concernés

Toute personne intéressée par la thématique (ensemble de LFa)



→ Mise en œuvre

Pilotage (qui sont les porteurs du projet) :

Loire Forez agglomération et l'Agence Auvergne - Rhône -Alpes spectacle vivant

Suivi – coordination (quelles sont les personnes dédiées) :

- Poste de direction du RCT et poste de coordination de l'action culturelle LFa
- Chargée de mission territoires et droits culturels à l'agence

Quel temps est dédié à la coordination ?

Pour une journée de formation : 1 ou 2 réunions en amont. 1 journée de travail pour construire le contenu (co-porté ou porté par AURA-SV). ½ journée de travail pour organiser la logistique (LFa). ½ journée de travail ensuite pour le retour sur la journée (co-porté ou porté par une des structures).

Quelles compétences sont recherchées, demandées ?

- Des connaissances sur les droits culturels
- Une connaissance de la méthode d'analyse de cas
- Des compétences en facilitation
- Des compétences d'organisation logistique / événementielle

Ressources nécessaires (financières, matérielles...) :

- Lieux de rencontres pour accueillir les personnes suivant la formation
- Moyens logistiques (accueil, restauration, matériels etc..)

Budget prévisionnel, cadres de financements potentiels :

Budget Agence si les sessions sont ouvertes à l'ensemble de la région

Avec qui cela se construit

Partenaires mobilisés, comment et à quelle étape du processus ?

L'agence AURA :

- Penser le contenu des journées de formation en amont
- Animer les journées
- Faire un bilan

Quelle communication de l'action est proposée ?

Communication sur le site de Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant. Ouverture des inscriptions pour les personnes du territoire une semaine avant les inscriptions officielles ouvertes à l'ensemble des personnes de la région et un peu plus de deux mois avant l'événement.

Phasages, planning de mise en œuvre

- Calage d'une date / lieu (AURA-SV / LFa)
- Discussion autour du sujet (LFa – AURA-SV)
- Travail sur le déroulé d'animation
- Travail sur la communication et le questionnaire d'évaluation
- Mise en ligne de l'événement sur le site AURA-SV
- Lancement des inscriptions pour les acteurs de Loire Forez Agglo
- Lancement des inscriptions une semaine plus tard pour l'ensemble des personnes de la région (info dans la newsletter d'AURA-SV)
- Coordination logistique
- Évènement
- Envoi des documents suite à l'événement et un questionnaire d'évaluation

Temps nécessaire pour mener à bien cette action (mise en œuvre / coordination / suivi / évaluation)

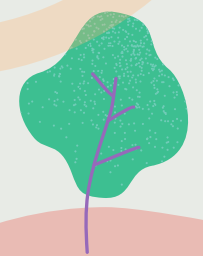
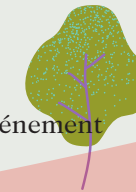
À prévoir un semestre en amont. 3 journées travaillées et évènement à répartir sur 6 mois. Mise en œuvre en 2024

Comment est envisagée l'évaluation de l'action ?

- Privilégier au maximum un outil qui peut permettre l'anonymat.

→ Qu'est-ce qui fera que cette action / dispositif / projet sera réussi ?

⊙ À l'échelle de la formation proposée : si les personnes ont senti qu'elles pouvaient s'exprimer en confiance, qu'elles ont une meilleure idée de ce que sont les droits culturels. Qu'elles aient envie d'aller un peu plus loin et que cette étape ne soit pas une fin.



Mise en œuvre de la politique documentaire concertée à l'échelle du réseau de lecture publique

Descriptif : Mise en place d'une politique documentaire concertée à l'échelle de chaque bassin de vie.

Objectifs

- Développer l'efficience des acquisitions et l'équilibre des collections à l'échelle d'un bassin de vie
- Assurer l'harmonisation des pratiques bibliothéconomiques sur l'ensemble des sites, intégrer les nouvelles pratiques en lien avec la transition bibliographique et favoriser la montée en compétences des agents
- Structurer les pratiques de gestion des collections au sein des ludothèques
- Associer les différents partenaires concernés

Impacts pour les personnes impliquées :

- Participation et échanges entre les bénévoles et les professionnels du réseau
- Construction et partage d'un même référentiel
- Appropriation d'un nouveau référentiel commun et travail en réseau

En quoi consiste la pratique proposée ?

- Répartition des acquisitions
- Rédaction d'une charte
- Développement des échanges

→ Typologie de l'action



- ⊙ la coopération et la création de communs
- ⊙ le partage d'informations
- ⊙ l'apprentissage / le partage de savoirs
- ⊙ la notion de réseau / de culture d'un écosystème

Lieux (physiques) concernés

L'ensemble des médiathèques du réseau



→ Mise en œuvre

Pilotage (qui sont les porteurs du projet ?) :

Loire Forez agglomération (Copernic)

Suivi – coordination (quelles sont les personnes dédiées ?) :

- Poste de responsables territoriaux Copernic
- Poste de responsable du réseau Copernic

Quel temps est dédié à la coordination ?

30% dédié du poste de responsable du réseau Copernic

Quelles compétences sont recherchées, demandées ?

- Connaissances et expériences en politique documentaire
- Connaissances en bibliothéconomie
- Compétences en gestion de projet et en évaluation
- Animation d'un collectif de travail

Ressources nécessaires (financières, matérielles...) :

- Lieux de rencontres pour les temps de travail collectif
- Matériels informatiques

Budget prévisionnel, cadres de financements potentiels :

Budget d'acquisition du réseau Copernic déjà existant

Avec qui cela se construit ?

Partenaires mobilisés, comment et à quelle étape du processus ?

- Bénévoles et salariés du réseau au début de la concertation
- Médiathèque départementale au début de la mise en œuvre

Quelle communication de l'action est proposée ?

Communication interne au réseau auprès des agents et bénévoles concernés

Phasages, planning de mise en œuvre

- État des lieux en 2023 / 2024
- Concertation en 2025
- Formation des animatrices de secteur pour l'accompagnement de la mise en œuvre en 2025 / 2026
- Formalisation en 2026

Temps nécessaire pour mener à bien cette action (mise en œuvre / coordination / suivi / évaluation)

- Travail sur plusieurs années avec les bénévoles
- 2 ans de formation des animatrices de secteur (animation de territoire, politique documentaire, etc...)

Comment est envisagée l'évaluation de l'action ?

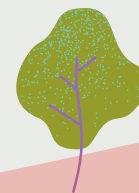
Indicateurs :

- Si la politique documentaire concertée est formalisée ou non via une charte partagée
- Compétences : degré d'appropriation de l'animation de territoire via un questionnaire d'auto-évaluation
- Évaluation à démarrer en 2025



→ Qu'est-ce qui fera que cette action / dispositif / projet sera réussi ?

⊙ Si les usagers ont accès à l'ensemble des documents qu'ils souhaitent en suivant une logique d'équité territoriale, avec une répartition des acquisitions pensée à l'échelle du réseau



Appel à projet : soutien à l'action culturelle inter-bibliothèque

Descriptif : Création d'un fonds de 10000 € pour le financement de projets structurants à l'échelle d'un bassin de vie via un appel à projet 2 fois par an.

Objectifs

- Favoriser l'émergence d'une action culturelle en réseau
- Favoriser la participation des bénévoles et des acteurs locaux

Impacts pour les habitants :

- Amélioration du cadre de vie et de l'image du territoire, réappropriation du territoire, dynamisme local

Impacts pour les équipes des bibliothèques municipales :

- Développement de la collaboration entre partenaires (compréhension, confiance, culture commune), création d'une dynamique territoriale
- Capacité à être acteur d'un projet
- Autonomisation, responsabilisation, prise d'initiatives

En quoi consiste la pratique proposée ?

Pour les bibliothèques volontaires du réseau Copernic :

- Mettre en œuvre des animations d'intérêt communautaire, c'est-à-dire portées conjointement par plusieurs bibliothèques via un appel à projet

Pour LFa, mobilisation des animatrices de secteur pour :

- Accompagner les bibliothèques volontaires sur la mise en œuvre de projets par la mise à disposition d'outils, de savoir-faire et de connaissance des acteurs socio-culturels locaux
- Avoir une vision de l'ensemble des initiatives EAC menées sur le territoire et accompagner en ingénierie les projets des opérateurs du territoire à destination des 0 - 18 ans (s'appuyer sur les dépôts de dossier ADAGE)



→ Typologie de l'action

- ⊙ la coopération et la création de communs
- ⊙ l'apprentissage, le partage de savoirs
- ⊙ le partage d'information
- ⊙ la notion de réseau

Lieux (physiques) concernés

Les bibliothèques et les communes du réseau Copernic



→ **Mise en œuvre**

Pilotage (qui sont les porteurs du projet ?) :

Loire Forez agglomération

Suivi – coordination (quelles sont les personnes dédiées ?) :

Postes de coordonnateurs réseau nord et sud

Quelles compétences sont recherchées, demandées ?

- Maîtrise de l'animation de territoire et des outils participatifs
- Maîtrise de la méthodologie de projet et de la programmation d'animations

Ressources nécessaires (financières, matérielles...) :

Budget pour l'appel à projet

Organisation de la journée de cohésion réseau (temps, lieu, budget dédié...)

Budget prévisionnel, cadres de financements potentiels :

15 000 € (budget Copernic)

Avec qui cela se construit ?

Partenaires mobilisés, comment et à quelle étape du processus ?

Cela dépend des bassins de vie : acteurs socio-culturels locaux

Quelle communication de l'action est proposée ?

Dans un premier temps : communication via les réunions de secteurs pour informer les équipes des bibliothèques puis une communication envers les habitants pour chaque événement proposé

Phasages, planning de mise en œuvre

- 2023 : validation des contours de l'appel à projet
- 2024 : mise en œuvre
- Formation des animateurs pour accompagnement 2025

Temps nécessaire pour mener à bien cette action (mise en œuvre / coordination / suivi / évaluation)

Travail de plusieurs années avec les bénévoles

2 ans de formation des animateurs de secteurs (animation de territoire, politique d'action culturelle)

Comment est envisagée l'évaluation de l'action ?

Indicateurs :

- Pour la poldac : nombre d'actions menées
- Compétences : degré d'appropriation de l'animation de territoire via un questionnaire d'auto-évaluation



Qu'est-ce qui fera que cette action / dispositif / projet sera réussi ?

Ⓞ Le maintien d'une politique EAC portée par l'exécutif de LFa

Ⓞ Le constat du développement de projets EAC à destination des plus jeunes chez l'ensemble des partenaires

